

MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MÉDOC

34 cours Jean Jaurès
33340 LESPARRÉ-MÉDOC
SIREN 393 047 188

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'association MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MÉDOC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MÉDOC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application des règlements n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

• La note « Fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

• La note « Engagements en matière de pensions et retraites » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

Le Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF - Exercice clos le 31/12/25

	31/12/2025			31/12/2024
	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 295	10 792	503	1 327
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	133 327	57 783	75 543	70 069
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	106 011	95 074	10 938	8 413
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (dont à moins d'un an)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 500	1 000	1 500	1 500
TOTAL (I)	253 133	164 649	88 484	81 309
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	298 294		298 294	180 494
Autres créances	1 263		1 263	2 549
Charges constatées d'avance	12 331		12 331	10 372
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	254 844		254 844	399 298
TOTAL (II)	566 732		566 732	592 713
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	819 865	164 649	655 216	674 022



BILAN PASSIF - Exercice clos le 31/12/25

		31/12/2025	31/12/2024
		NET	NET
FONDS PROPRES			
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		394 385	390 866
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		-6 195	3 519
SITUATION NETTE		388 190	394 385
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Fonds dédiés		108 448	125 750
TOTAL (II)		108 448	125 750
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		65 696	58 486
TOTAL (III)		65 696	58 486
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 020	35 019
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		68 034	60 382
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 827	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		92 882	95 401
(V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		655 216	674 022



EN EUROS

COMPTE DE RESULTAT - Exercice clos le 31/12/25

	31/12/2025	31/12/2024
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
- Ventes de biens		
. dont ventes de dons en nature		
- Ventes de prestations de service		
. dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 175 280	1 195 232
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
- Ressources liées à la générosité du public		
. Dons manuels		
. Mécénats		
. Legs, donations et assurances-vie		
- Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		20 252
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	125 750	118 284
Autres produits	9 180	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 310 210	1 333 768
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	217 639	232 888
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	54 734	51 843
Salaires	717 881	703 189
Cotisations sociales	196 823	202 042
Autres charges de personnel		
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	19 705	21 927
Dotations aux provisions	7 211	2 768
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	108 448	125 750
Autres charges	13	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 322 453	1 340 408
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-12 243	-6 640
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 047	4 408
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	6 047	4 408
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	0	0
2-RESULTAT FINANCIER (III - IV)	6 047	4 408
3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	-6 196	-2 233

	31/12/2025	31/12/2024
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	5 752
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	0
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	5 752
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 316 257	1 343 927
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 322 453	1 340 408
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 196	3 519
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	8 325	9 484
Bénévolat		
TOTAL	8 325	9 484
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	-8 325	-9 484
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-8 325	-9 484



ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2025

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2025 dont le total du bilan s'élève à 655 216 euros et qui dégage un déficit de 6 195 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 3 juin 2026.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La Mission Locale Avenir Jeunes Médoc s'est fixée pour objet :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions ou initiatives destinées à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans
- de renforcer la lutte contre l'exclusion et la marginalisation
- de prendre en compte la problématique globale de l'insertion sociale des jeunes
- de proposer une complémentarité de services de proximité
- d'apporter sa contribution au regroupement et à la coordination des organismes et partenaires qui concourent à des objectifs de même nature

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, l'année 2025 se caractérise par plusieurs évolutions structurantes pour l'organisation et l'offre de service.

Une nouvelle antenne a ainsi été créée sur la commune de Castelnau-de-Médoc afin de regrouper l'ensemble des collègues sur un site unique et d'améliorer la visibilité de la structure sur le territoire. Cette implantation répond au diagnostic établi dans le projet associatif, qui met en évidence une augmentation de la population dans le Sud Médoc. Elle permet également d'offrir aux jeunes un lieu d'accueil unique et plus accessible, en remplacement des quatre lieux distincts précédemment utilisés.

Au premier semestre 2025, un travail structuré a été mené pour préparer la labellisation des Missions Locales, mobilisant les équipes autour de l'analyse des pratiques, de la formalisation des procédures et de l'harmonisation des outils de suivi. Cette démarche a conduit à l'obtention de la labellisation AFNOR et UNML en novembre 2025. Elle a également renforcé la cohérence des actions sur le territoire, amélioré la lisibilité de l'offre de service et encouragé une dynamique d'amélioration continue au sein de la structure.

Enfin, afin de soutenir l'activité de l'ERIP et de renforcer l'accueil du public ainsi que l'animation d'ateliers, il a été décidé de doter ce dispositif d'un quart temps supplémentaire, venant compléter le poste à temps plein déjà en place.

Par ailleurs, l'année a été marquée par une baisse significative de la subvention de l'État, qui s'établit à 636 822 € en 2025 contre 684 971 € en 2024. Le Département a également maintenu une baisse de 30% déjà appliquée en 2024.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement d'estimation

Néant

Changement de méthode

Le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ces règlements. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG.

Sur l'exercice, ce changement de méthode obligatoire n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat ni sur la situation nette de l'association.

Méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :



Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Agencement des constructions	de 3 ans à 10 ans
Matériel et outillage industriels	néant
Agencements, aménagements, installations	néant
Matériel de transport	néant
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDÈLE

Financement de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du Contrat Engagement Jeunes

L'association a signé avec l'État une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de 4 ans allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022, à effet de financer les coûts engagés par l'association dans le cadre du programme d'actions attaché au dispositif du « Contrat Engagement Jeunes ». Depuis, des avenants à cette convention pluriannuelle sont mis en place et signés chaque année. L'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 361 350 euros. La prestation d'accompagnement des jeunes par l'association dure 6 mois minimum à partir de leur date d'entrée dans le dispositif. Si, à la clôture de l'exercice, la subvention n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice au titre de la prestation d'accompagnement, l'engagement pris par l'association envers les jeunes est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Dans ce contexte, et pour faire concilier le produit de la subvention avec les charges supportées par l'association (salaires, location de salle, prestataire...), l'association constitue des fonds dédiés en considérant, pour les contrats toujours en cours à la date de clôture, une durée estimée « post période ».

Au 31 décembre 2025, le montant de la subvention inscrite dans les comptes en lien avec ce dispositif s'est élevé à 361 350 euros et les fonds dédiés correspondant s'élèvent à 101 758 euros. Cette somme a été déterminée en considérant le nombre de jeunes entrés dans le dispositif en 2025 et la date de leur entrée.

Fonds dédiés

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règl. CRC 99-01, art. 3).



ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière de pensions et retraites

Horizons	Départs	Droits acquis (€)	V.A.P. (€)	Engagements (€)
7	1	17 404,86	13 124,01	10 422,01
8	1	17 443,46	12 190,96	9 143,22
12	2	32 780,16	20 348,40	12 458,96
13	1	11 097,72	6 628,27	883,77
14	1	11 153,06	6 410,80	801,35
16	3	62 732,36	31 599,07	12 776,82
17	3	58 375,58	29 747,09	13 686,98
18	1	11 123,84	5 429,10	285,74
21	1	13 429,14	5 674,18	257,92
23	1	16 640,60	6 303,08	933,79
24	2	32 993,58	11 808,62	908,35
25	1	22 958,27	7 288,30	280,32
27	1	17 081,08	5 116,97	511,70
28	1	23 189,27	6 536,69	1 843,68
31	1	11 635,19	2 723,51	501,70
Total		360 038,18	170 929,06	65 696,31

Hypothèses de calcul retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans (âge légal)
- Turn over faible
- Départ volontaire
- Taux d'inflation : 1%
- Taux d'actualisation : 3.60%
- Taux de charges sociales patronales : 52% pour les cadres et 38% pour les non cadres

L'engagement retraite est comptabilisé en provision pour charges, au passif. Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2025 à 65 696.31 euros.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 6 600 euros.

	Montant
Honoraires TTC facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 600
Honoraires TTC facturés au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	
TOTAL	6 600

Effectif moyen salarié

ETP 2025 = 23.03 (ETP 2024 = 22.89)

Contributions volontaires en nature

La valorisation de ces contributions est déterminée par les éléments communiqués par les communes accueillantes, à défaut, soit par une reprise des données transmises l'année précédente, soit par une estimation du coût de location au m² par commune proratisée au nombre de jours de permanences.



IMMOBILISATIONS - Exercice clos le 31/12/25

	Valeur brute de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		
	11 295		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	115 067		18 260
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 216		3 110
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 087		4 830
Mobilier	33 480		682
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL III	0	26 881
	215 850		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 500		
	TOTAL IV	0	0
	2 500		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	229 645	0	26 881

		Diminution		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				11 295	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui				133 327	
Installations générales, agencements, aménag constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers				9 326	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier			3 393	62 524	
Mobilier				34 162	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III		3 393	239 338	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				2 500	
	Total IV		0	2 500	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			3 393	253 133	



AMORTISSEMENTS - Exercice clos le 31/12/25

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, rech, développ.				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	9 968	824		10 792
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	44 998	12 785		57 783
Installations générales, agencements et amén.constructions	6 216	465		6 681
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et amén.divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 154	5 631	3 393	88 392
Emballages récupérables et divers				
Total III	137 368	18 881	3 393	152 856
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
Total IV	1 000			1 000
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	148 336	19 705	3 393	164 648



PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN - Exercice clos le 31/12/25

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprise exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissement dérogatoire				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	58 486	7 211		65 697
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur CP				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	58 486	7 211	0	65 697
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	1 000			1 000
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	1 000	0	0	1 000
TOTAL GENERAL (I+II+III)	59 486	7 211	0	66 697
- d'exploitation				
Dont dotations et reprises : - financières				
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)				



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES - Exercice clos le 31/12/25

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 500	1 000	1 500
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 247	1 247	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	298 310	298 310	
Charges constatées d'avance	12 331	12 331	
Total	314 388	312 888	1 500

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit :				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 020	22 020		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 635	67 635		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	399	399		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres dettes	2 827	2 827		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	92 882	92 882		



PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS - Exercice clos le 31/12/25

Produits exceptionnels			Imputé au compte
Produits exceptionnels		0	
Total		0	

Charges exceptionnelles			Imputé au compte
Charges exceptionnelles		0	
Total		0	



TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES - Exercice clos le 31/12/25

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
ETAT Garantie Jeunes					
ETAT Contrat Engagement Jeune	110 646	110 646	110 646	101 758	101 758
MSA Grandir en Milieu Rural	15 104	15 104	15 104	0	0
CD33 Acc intensif BRSA	0	0	0	1 840	1 840
BMS	0	0	0	4 850	4 850
TOTAL	125 750	125 750	125 750	108 448	108 448

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels					
Total					
Legs et donation					
Total					
TOTAL					



TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS PROPRES - Exercice clos le 31/12/25

LIBELLE	Solde au début de l'exercice A	Affectation du résultat	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise					
- patrimoine intégré	390 866	3 519			394 385
- fonds statutaires					
- subventions d'investissement non renouvelables					
- apports sans droits de reprise					
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	3 519	-3 519		-6 195	-6 195
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- apports					
- legs et donations					
- subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Résultat sous contrôle des tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise					
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	394 385	0	-	6 195	388 190



PRODUITS A RECEVOIR - Exercice clos le 31/12/25

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	298 294	180 494
Autres créances	1 263	2 549
Valeurs mobilières de placements		
Disponibilités		
Total	299 557	183 043

CHARGES A PAYER - Exercice clos le 31/12/25

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 020	35 019
Dettes fiscales et sociales	68 034	60 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 827	
Total	92 881	95 402

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE - Exercice clos le 31/12/25

Produits constatés d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	0	0

Charges constatées d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	12 331	10 372
Charges financières		
Total	12 331	10 372